

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2008

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Convoqué le 21 mars 2008, le conseil municipal de la commune de Châteaugay s'est réuni le 25 mars à 20 h 30 à la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHASSEFIERE, Maire,
Mme JOUHET, M. PRIVAT, M. BEAUJON, M. FLURY, Mme CHARLAT, M. DARTEYRE, adjoints,
M. LEOQUET, M. GASTEBOIS, M. LE MENTEC, Mme BERTRAND, M. BESSEYRE, M. SAINT-
CYR, M. CROZATIER, M. GILBERT, M. IMBERT, Mme MICHELIN, Mme BRUNEL,
M. MALFREYT, Mme PELISSIER, Mme MAZEYRAT, Mme MARTINEAU, conseillers municipaux

ETAIT REPRESENTEE : Mme PETITALOT, conseillère municipale, a donné pouvoir à
Mme Charlat.

Madame le Maire déclare la séance ouverte et procède à l'appel.

*Sur proposition de Mme CHASSEFIERE, Mme CHARLAT est nommée à l'unanimité
secrétaire de séance.*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

*En l'absence de remarques, le procès-verbal de la dernière séance est adopté en
l'état.*

Le conseil est ensuite invité à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

1/ CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Délibération

Sur proposition de Madame le Maire, et après appel à candidatures, les commissions municipales sont constituées à l'unanimité comme suit :

COMMISSIONS	RESPONSABLES		MEMBRES
1^{ère} commission AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE – ECOLE DE MUSIQUE	Marie-Thérèse JOUHET	1 ^{er} adjoint	Pascale BRUNEL Corinne BERTRAND Ghislaine CHARLAT Denis CROZATIER
2^{ème} commission FINANCES	Claude PRIVAT	2 ^{ème} adjoint	Christophe Malfreyt Jean-Paul LE MENTEC Franck BESSEYRE
3^{ème} commission URBANISME	Jacques BEAUJON	3 ^{ème} adjoint	Corinne BERTRAND Rodrigue SAINT-CYR
4^{ème} commission ANIMATION	Claude FLURY	4 ^{ème} adjoint	Franck BESSEYRE Monique PELISSIER
5^{ème} commission AFFAIRES SOCIALES	Ghislaine CHARLAT	5 ^{ème} adjoint	Georgette MAZEYRAT Anne-Marie PETITALOT Marie-Thérèse MICHELIN
6^{ème} commission TRAVAUX	René DARTEYRE	6 ^{ème} adjoint	Bernard GILBERT Denis CROZATIER Claude PRIVAT
7^{ème} commission COMMUNICATION	Véronique MARTINEAU	Conseillère Municipale	Denis CROZATIER Jean-Paul LE MENTEC
8^{ème} commission SPORT	Jean-Paul LE MENTEC	Conseiller Municipal	Bruno GASTEBOIS Bruno LEOQUET
9^{ème} commission TOURISME	Monique PELISSIER	Conseillère Municipale	Claude FLURY

10^{ème} commission ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	Rodrigue SAINT-CYR	Conseiller Municipal	Bruno GASTEBOIS Jacques BEAUJON René DARTEYRE Corinne BERTRAND
11^{ème} commission ACTIVITES ECONOMIQUES	Christophe MALFREYT	Conseiller Municipal	Marie-Thérèse JOUHET Véronique MARTINEAU

2/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : le Maire

La commission d'appel d'offres est composée :

- du maire ou son représentant, Président
- de trois membres titulaires et trois membres suppléants désignés par le conseil municipal.

Peuvent également être invités à participer aux réunions de la commission, avec voix consultative, le receveur municipal et un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

En cas d'absence ou d'empêchement, je vous précise que je compte désigner M. Rodrigue SAINT-CYR pour me remplacer.

Délibération

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité :

- *en qualité de titulaires* : Marie-Thérèse JOUHET
Bruno GASTEBOIS
Jean-Pierre IMBERT
- *en qualité de suppléants* : Pascale BRUNEL
Jacques BEAUJON
Georgette MAZEYRAT.

3/ RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

3.1 FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

Rapporteur : Le Maire

L'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par délibération du conseil municipal.

Le conseil d'administration est présidé par le maire.

Il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire.

Parmi les membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, et un représentant des associations de personnes handicapées du département, soit quatre personnes au minimum.

Je vous propose de fixer le nombre d'administrateurs à huit en plus du maire, soit quatre membres issus du conseil municipal et quatre membres extérieurs au conseil.

Délibération

La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité.

3.2 DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

Délibération

Le nombre de membres à désigner étant fixé à quatre, sont élues à l'unanimité au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- *Ghislaine CHARLAT*
- *Marie-Thérèse MICHELIN*
- *Georgette MAZEYRAT*
- *Anne-Marie PETITALOT*

4 / DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

4.1 CLERMONT-COMMUNAUTE

4.1.1 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Le Maire

Les statuts de Clermont-Communauté prévoient que les communes de moins de 10 000 habitants disposent de deux sièges au conseil communautaire.

Un délégué titulaire et un délégué suppléant sont à nommer pour chacun des sièges.

Délibération

Sont élus délégués à Clermont-Communauté, à l'unanimité :

- *en qualité de titulaires : Bernadette CHASSEFIERE et Jean-Pierre IMBERT*
- *en qualité de suppléants : Bruno LEOQUET et Monique PELISSIER.*

4.1.2 COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Rapporteur : le Maire

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges accompagnant les transferts de compétence à la communauté d'agglomération. Le montant des charges transférées vient en diminution de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par Clermont-Communauté à la commune.

Je vous propose de nommer à cette commission Jean-Pierre IMBERT, également délégué à Clermont-Communauté.

Délibération

La proposition de Madame le Maire est approuvée à l'unanimité.

4.2 SIVOM DE LA VALLEE DU BEDAT

Rapporteur : Le Maire

Deux délégués sont à désigner pour représenter la commune au Comité Syndical.

Délibération

Sont élus délégués au SIVOM DE LA VALLEE DU BEDAT, à l'unanimité :

*René DARTEYRE
Claude FLURY*

4.3 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ (S.I.E.G.) DU PUY-DE-DOME

Rapporteur : Le Maire

Un délégué titulaire et un suppléant sont à désigner pour représenter la commune au Comité Syndical.

Délibération

Sont élus délégués au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME, à l'unanimité :

- *en qualité de titulaire, Bruno LEOQUET*
- *en qualité de suppléant, Pascale BRUNEL.*

4.4 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.I.A.E.P.) DES COMMUNES DE LA PLAINE DE RIOM

Rapporteur : Le Maire

Deux délégués titulaires et un délégué suppléant sont à désigner pour représenter la commune au Comité Syndical.

Délibération

Sont élus délégués au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE LA PLAINE DE RIOM, à l'unanimité :

*titulaires : Jean-Pierre IMBERT
Bernard GILBERT
suppléant : Claude FLURY*

4.5 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE (S.I.A.D.) DE RIOM LIMAGNE

Rapporteur : Le Maire

Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants sont à désigner pour représenter la commune au Comité Syndical.

Délibération

Sont élus délégués au SIAD DE RIOM LIMAGNE, à l'unanimité :

titulaires :

Anne-Marie PETITALOT

Ghislaine CHARLAT

suppléants :

Georgette MAZEYRAT

Marie-Thérèse MICHELIN

4.6 ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE (EPF SMAF)

Rapporteur : Le Maire

La commune est membre de l'épf smaf, établissement public compétent en matière d'action foncière.

Un délégué titulaire et un suppléant sont à désigner pour représenter CHATEAUGAY au sein de cet organisme.

Délibération

Sont élus délégués à L'EPF SMAF, à l'unanimité :

- en qualité de titulaire, Jacques BEAUJON*
- en qualité de suppléant, Corinne BERTRAND*

4.7 CLERMONT-METROPOLE

Rapporteur : Le Maire

La commune adhère à CLERMONT METROPOLE, Agence d'Urbanisme et de Développement de la grande agglomération clermontoise.

Un délégué titulaire et un suppléant sont à désigner pour représenter CHATEAUGAY au sein de cet organisme.

Délibération

Sont élus délégués à CLERMONT METROPOLE, à l'unanimité :

- *en qualité de titulaire, Jacques BEAUJON*
- *en qualité de suppléant, Corinne BERTRAND*

4.8 SYNDICAT D'INITIATIVE DE CHATEAUGAY

Rapporteur : Le Maire

Le Syndicat d'Initiative souhaite la présence d'un membre du conseil municipal à son conseil d'administration.

Je vous propose de désigner à cet effet Monique PELISSIER, conseillère en charge du tourisme.

Délibération

La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité.

4.9 COMITE DU PERSONNEL COMMUNAL DE CHATEAUGAY

Rapporteur : le Maire

Le Comité du Personnel Communal de la ville de Châteaugay est une association loi 1901 regroupant le personnel titulaire et stagiaire. Il attribue des prestations à caractère social en faveur des employés essentiellement pour l'aide aux loisirs (départs en vacances, spectacles, tickets de cinéma, ...), le Noël des enfants, les événements familiaux (naissances, mariage), les événements professionnels (médailles, départs en retraite), et est financé par une subvention de la commune.

Ses statuts prévoient que quatre élus du conseil municipal siègent au conseil d'administration.

Délibération

Sont désignés pour siéger au conseil d'administration du Comité du Personnel :

Bernadette CHASSEFIERE

Bruno GASTEBOIS

Jean-Paul LE MENTEC

Denis CROZATIER

5/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE NATIONALE

Rapporteur : Le Maire

Suite à la professionnalisation des armées et afin de contribuer à une plus grande proximité et une meilleure connaissance du rôle et du fonctionnement de l'institution de défense par les citoyens, l'Etat demande que soit nommée au sein de chaque conseil municipal une personne en charge de ces questions.

Ce conseiller a essentiellement une fonction d'information et de sensibilisation auprès des administrés. Il est l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale et peut avoir un rôle actif dans l'organisation des manifestations publiques auxquelles participent les armées et la gendarmerie.

Je vous propose de désigner « correspondant défense » Marie-Thérèse JOUHET, volontaire pour assumer cette fonction.

Délibération

La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité.

6/ INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : Le Maire

Les indemnités de fonction des élus locaux sont calculées en pourcentage de l'indice brut 1015, qui constitue l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et en fonction de la population de la commune ; leur montant évolue avec la valeur du point d'indice ; le versement a lieu mensuellement.

Je vous propose d'attribuer les indemnités suivantes, étant précisé qu'elles restent inférieures au taux maximal prévu par la réglementation :

- Maire : 40 % de l'IB 1015 (soit 1 496.50 € brut / mois)
- 6 adjoints : 13.50 % de l'IB 1015 (soit 505.07 € brut / mois)
- 1 conseiller municipal : Mme Véronique Martineau, chargée de la communication : 3 % de l'IB 1015 (soit 112.24 € brut / mois)

La date d'effet peut être fixée rétroactivement au 16 mars 2008, date de début d'exercice des fonctions.

Délibération

Les propositions de Madame le Maire, soumises au vote, sont adoptées par :

- *indemnité du maire : 22 voix pour, 1 abstention*
- *indemnité des adjoints : 21 voix pour, 2 abstentions*
- *indemnité conseiller municipal : 22 voix pour, 1 abstention.*

7/ INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

En contrepartie des prestations de conseil et d'assistance fournies en matière budgétaire, économique, financière et comptable, une indemnité peut être allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveur des communes.

Cette indemnité a été attribuée au taux maximum à M. Gilles GUEGAN, receveur municipal en poste depuis le 1er mars 2007, par délibération du 19 juin 2007.

Suite au renouvellement du conseil municipal, le versement de l'indemnité doit faire l'objet d'une nouvelle décision.

Assise sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires afférentes aux trois dernières années- à l'exception des opérations d'ordre, son montant était de 589.15 € brut en 2007.

Je vous propose de décider l'attribution de l'indemnité de conseil au taux maximum au receveur municipal.

Délibération

La proposition de Madame le Maire est adoptée par 22 voix pour, 1 abstention.

8/ VOL AVEC EFFRACTION AU CENTRE DE LOISIRS / DEMANDE EN DECHARGE DE RESPONSABILITE DU REGISSEUR : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

Suite au cambriolage intervenu au centre de loisirs dans la nuit du 5 au 6 janvier dernier, le coffret métallique contenant le numéraire et les chèques des régies d'avances et de recettes a été dérobé, soit un montant total de 1 017,71 €.

Sur ce montant, 100 € ont pu être récupérés à ce jour.

Les régisseurs étant responsables personnellement et pécuniairement de la garde et conservation des fonds qu'ils détiennent, la responsabilité du régisseur d'avances et de recettes, Mademoiselle Laurence MIRANDA, a été mise en jeu.

Considérant que le déficit constaté ne relève pas d'une négligence de sa part mais d'un vol avec effraction constituant un cas de force majeure, l'intéressée sollicite de M. le Trésorier-Payeur Général une décharge en responsabilité.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Compte tenu des circonstances du vol et le régisseur n'ayant commis aucune faute, je vous propose de rendre un avis favorable.

Je vous précise également que l'installation d'un coffre-fort est envisagée dans les locaux du centre de loisirs afin d'éviter le renouvellement de ce genre d'évènement.

Délibération

La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité.

9/ SIAD DE RIOM LIMAGNE : DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES D'AUBIAT ET DE VENSAT

Rapporteur : Ghislaine CHARLAT

Le conseil municipal d'AUBIAT, par délibération du 10 décembre 2007, et celui de VENSAT, par délibération du 3 janvier 2008, ont demandé l'adhésion de leur commune au Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Riom-Limagne, en raison de l'augmentation de leur population âgée et du nombre de demandes émanant de leurs habitants.

Le Comité Syndical du S.I.A.D., réuni le 19 février 2008, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les deux communes font partie du canton d'Aigueperse, déjà largement couvert par le Syndicat.

Leur adhésion permet d'assurer une continuité dans la prise en charge des personnes âgées, celles-ci bénéficiant déjà du service de soins infirmiers à domicile du S.I.A.D.

Les collectivités adhérentes sont invitées à se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, donne son accord pour l'adhésion des communes d'AUBIAT et de VENSAT au S.I.A.D. de Riom-Limagne (unanimité).

10/ QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

TRAVAUX DE REFECTION DES FAÇADES DU CLOCHER ET DE L'ÉGLISE

Mme CHASSEFIERE fait part des subventions obtenues de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) :

- pour le clocher : 20%, soit 33 559 €, au titre de la programmation 2007 ; le Département cofinance au même taux ; nous sommes en attente de la décision de la Région.
- pour l'église : 20% également, soit 12 029 €, au titre de la programmation 2008 ; le Département devrait suivre au même taux ; la subvention de la Région reste incertaine.

PROGRAMME DE TRAVAUX DU S.I.A.E.P. DE LA PLAINE DE RIOM

Le Président du Syndicat nous informe que les travaux sur le réseau d'eau potable demandés ont été retenus dans le programme 2008 : quartier Est du Chalard pour un montant de 66 626,27 € HT, rue de la Clide/rue Albert Evaux pour un montant de 22 560,04 € HT.

RENCONTRE ELUS / PERSONNEL

Mme CHASSEFIERE rappelle que la réunion de présentation entre élus et personnel a lieu vendredi 28 mars à 18h00 au restaurant scolaire.

AMENAGEMENT DU CAVEAU GUY BONDIVENNE

M. FLURY signale que M. GONCALVES fait don de trois tonneaux pour la cave communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Signature des membres présents.